



Type d'espace extérieur accessible

2 terrasses extérieures



Nombre de chambres privées

150



Nombre d'étages

8 étages de soins



Nombre de chambres semi-privées

9



Nombre de résidents

168



BIENVENUE AU CENTRE D'HÉBERGEMENT MANOIR-DE-L'ÂGE-D'OR

3430, rue Jeanne Mance, Montréal QC H2X 2J9



Bonjour

Type d'aires communes

- Salle des loisirs
- Cafétéria
- Fumoir
- Hall des jeux
- Salon à l'entrée principale

Particularités du centre

- CHSLD pour la clientèle ayant un ISO-SMAF moins de 10
- Unité spécialisée pour la clientèle avec profil gériatrique et présentant des besoins particuliers reliés à une situation d'itinérance, de toxicomanie ou de santé mentale (17 places permanentes et 3 temporaires)
- Unité pour la clientèle avec déficits cognitifs présentant des comportements d'errance (19 lits)

Stationnement et accès transport en commun

- Autobus (25 et 356)
- Métro Place-des-arts
- Stationnement à l'arrière de l'immeuble pour les proches des résidents



DANS LE QUARTIER

Centre d'hébergement Manoir-de-l'Âge-d'Or

A Cinéma

B Parc Toussaint-Louverture

C Métro Saint-Laurent

D Musée

E Métro Place-des-Arts

F Métro McGill

G Musée

QUESTIONS FRÉQUENTES



Coûts et services inclus en hébergement

Vous pouvez consulter les tarifs sur le site de la RAMQ. Le coût mensuel de votre hébergement variera selon le type de chambre et votre capacité de payer. Cette capacité de payer sera évaluée par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ), en fonction de :

- vos revenus
- vos épargnes
- vos biens
- votre situation familiale

Lors de votre admission, un agent du service de la comptabilité vous informera du coût.



Si j'ai un bail, est-ce que je devrai payer deux loyers ?

En vertu de l'article 1974 du Code civil du Québec, vous pouvez mettre fin à un bail en raison de votre hébergement avec services. Votre propriétaire peut vous faire payer jusqu'à deux (2) mois suivant la lettre de résiliation de bail.



Qu'est-ce qui est inclus lors de l'hébergement ?

Votre contribution mensuelle couvre :

- les frais d'hébergement
- les soins et les services
- les médicaments (en CHSLD)
- les fournitures médicales que votre état requiert
- les produits d'hygiène personnelle de base (ex. : articles pour incontinence, savon, dentifrice, etc.)
- les services de buanderie pour vos vêtements



Est-ce que le câble, l'Internet et le téléphone sont inclus ?

Le câble et le téléphone ne sont pas compris dans le coût de l'hébergement. Vous devez vous abonner et payer les frais. Toutefois, vous aurez accès à un téléviseur et un téléphone en partage avec les autres résidents dans les aires communes. Le Wifi est disponible gratuitement dans nos centres d'hébergement.



Qu'est-ce que je peux apporter comme mobilier ?

Les règles changent selon les établissements, en fonction de votre condition physique et de l'espace disponible pour dispenser les soins de façon sécuritaire dans la chambre. Nous vous invitons à en discuter avec le responsable de l'unité de vie où vous serez hébergé.